

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Conseil municipal du Vendredi 20 mars 2026

Le vendredi 20 mars deux mille vingt-six, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, maire sortante, à dix-sept heures :

➤ Étaient présents :

BLANGY Patrick, BOURDIER Béatrice, CHAMPERNAU Adrien, COUTON Sébastien, DETTORI Iris, DUGÉ DE BERNONVILLE Séverine, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LEDUC Julien, PETIT Nathalie, ROCHETEAU Quentin, VIAUD Annette.

➤ Absents excusés :

DUBOURNET Bruce a donné un pouvoir à COUTON Sébastien

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Installation du conseil municipal.
- ❖ Élection du maire.
- ❖ Détermination du nombre d'adjoints.
- ❖ Élection des adjoints.
- ❖ Indemnité des adjoints.
- ❖ Lecture de la charte de l'élu local.

Iris DETTORI a été désignée comme secrétaire de séance.

1.Installation du conseil municipal:

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique LAMAZIÈRE, Maire sortante, qui procède à l'appel des conseillers municipaux et les installe officiellement dans leur fonction.

2. Élection du maire.

Mme Dugé de Bernonville sollicite la parole et s'adresse au conseil. Municipal avant l'élection du maire.

La doyenne d'âge, Madame Véronique LAMAZIÈRE, présidente de séance, demande qui est candidat à la fonction de Maire.

Les candidatures suivantes se sont présentées :

Mme Dugé De Bernonville Séverine
Mme Lamazière Véronique

La présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Scrutin :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Suffrages obtenus : 3 pour Mme Dugé de Bernonville et 12 pour Mme Lamazière

Mme Lamazière a été proclamé(e) Maire et a été immédiatement installé(e).

3.Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Mme Lamazière, élu(e) Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire 4 adjoints.

Scrutin :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages pour 4 : 11 pour 3 : 4 abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
➤ Suffrages définitifs : 11 votes pour 4 adjoints

4. Élection des adjoints.

Mme Lamazière le Maire demande que soient déposées les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

Mme Lamazière le Maire constate qu' une liste a été déposée, présentée par Madame VIAUD Annette :

- Mme Viaud Annette
- Mr Guitton André
- Mme Dettori Iris
- Mr Blangy Patrick

Mme Lamazière le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints, au scrutin secret de liste et à la majorité absolue des suffrages, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Scrutin :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 8
Suffrages obtenus : 12

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Viaud

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1° adjoint : Mme Viaud Annette
- 2° adjoint : Mr Guitton André
- 3° adjoint : Mme Dettori Iris
- 4° adjoint : Mr Blangy Patrick

5. Indemnité des adjoints :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que l'indemnité du maire est de droit, et est fixée au montant prévu par l'article L.2123-23 du CGCT,

Décide :

- De fixer le montant des indemnités des adjoints comme suit :

11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération :

FONCTION	NOM	PRÉNOM	INDEMNITÉ
1 ^e Adjoint	Viaud	Annette	11,77 % de l'indice brut terminal
2 ^e Adjoint	Guitton	André	11,77 % de l'indice brut terminal
3 ^e Adjoint	Dettori	Iris	11,77 % de l'indice brut terminal
4 ^e Adjoint	Blangy	Patrick	11,77 % de l'indice brut terminal

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 12 contre : 1 blanc : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 12 votes pour

6. Lecture et remise de la charte de l' élu local.

Information complémentaire :

- Prochain conseil municipal proposé le lundi 30 mars à 19h00 : délégations dans les divers syndicats, commissions obligatoires, commissions communales.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h34.